

LE CHATIMENT

JOURNAL ANTI-PRUSSIEN

Paraissant tous les Samedis

Ph. CHÉRY.

Rédacteur-Gérant : Ph. CHÉRY.

ABONNEMENTS Bourg et Départements limitrophes : Trois Mois..... 3 fr. » Six Mois..... 4 » Un An..... 8 »		PRIX DU NUMÉRO Pour toute la France : 15 CENTIMES	ABONNEMENTS Pour les Départements non limitrophes : Trois Mois..... 3 fr. 50 Six Mois..... 5 » Un an..... 10 » Abonnements pour l'Étranger. Pour l'Étranger, le port en sus.		Toute demande d'abonnement devra être adressée à Bourg, à M. Philibert CHÉRY, Ré- dacteur-Gérant, rue Pompe- Bourg-mayer, 3.
---	--	---	---	--	--



L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE.

S à nos lecteurs la vente et la feuille de plus difficiles de suite des ri- nous en le siège, ceux ment à se pro- NT feront bien nement. évrier, le prix est modifié

limitrophes :
 . . . 2 fr.
 . . . 4
 . . . 8

non limitrophes :
 . . . 2 fr. 50
 . . . 5
 . . . 10

port en sus.

RIER 1872

ché, lors même qu'il s'agit du salut du pays.
 Voilà le motif unique qui vous empêche de faire une offrande proportionnée à vos ressources.
 Crovez bien cependant que si *fiasco* il y a la honte n'en sera pas à nos villes de l'Est qui trouvent encore, après toutes les réquisitions, tous les pillages des Prussiens, des millions pour payer leur rançon.
 Ce n'est point à Nancy, à Lille, à Strasbourg, etc., et jusqu'à la petite ville de Raon-l'Étape, où 3,000 habitants se sont saignés de 300,000 fr., que reviendra la honte de l'égoïsme.
 Là-haut, on pourra lever fièrement la tête et cracher à la face des habitants du Centre et du Midi, les mois injurieux de *lèches* et de *déserteurs*.
 Ils sont donc seuls de la France les malheureux qui, après avoir payé de leur sang et du plus clair de leur fortune leur attachement au pays, sont encore disposés à donner ce qui leur reste pour débarrasser le sol français de la présence des Teutons qui le souillent !
 Mais malheur à vous, égoïstes du Centre et du Midi ! Ce n'est point assez d'avoir été épargnés par le fléau de la guerre ; il ne suffit pas à beaucoup d'entre vous d'avoir gagné de l'or que d'autres payaient de leur vie, il faut encore que vous abandonniez à leurs seules forces ces malheureux compatriotes qui

La seconde raison que MM. les égoïstes offrent pour toute souscription appartient à l'économie politique.
 Il serait imprudent, disent-ils, après une crise monétaire aussi intense que celle que nous traversons, de prendre en France le complément total ou partiel de notre libération.
 Et d'abord, beaux raisonnements, remarquez donc votre second argument détruit le premier.
 En effet, si la souscription aboutit à un *fiasco*, elle ne saurait aggraver la crise monétaire.
 Si donc vous la redoutez, c'est que vous croyez avec raison à la possibilité d'un grand résultat.
 Examinons toutefois votre dernier argument :
 Vous conviendrez, généreux patriotes, que l'offrande des bijoux qui ornent vos mains débilés, des parures que vos femmes et vos filles ont l'impudeur d'exhiber quand la France est en deuil, que cette offrande, dis-je, loin d'aggraver la crise monétaire, serait capable de l'atténuer d'une façon considérable.
 De plus, êtes-vous assez ignorants de l'état des affaires pour croire qu'un emprunt, tout entier réalisable à l'étranger, pût-il y réussir, n'en ferait pas moins en France le vide de l'or, par l'attrait de la prime offerte à son exportation ?
 Vos raisons n'ont donc d'autre valeur que d'être à nu votre égoïsme.

seul peut empêcher la souscription d'atteindre le chiffre élevé qui prouverait au Monde qu'il y a encore une France. Malheur à vous, Français dégénérés ; cet or que vous préférez à tout, cet or devant lequel vous vous prosternez, à genoux sur la patrie sanglante et mutilée, cet or que vous auriez offert en tremblant aux Prussiens, cet or dont vous avez fait vos entrailles, vous sera arraché avec elles. Le Nord et l'Est n'ont pas été seuls coupables : le servilisme et la corruption dont la France est châtiée étalaient surtout sur le Centre et le Midi leur lèpre hideuse.
 Et la justice divine, qui punit les nations, permettrait que les plus coupables soient épargnés ???
 Et il serait permis aux villes et aux provinces égoïstes de ne faire aucun sacrifice, quand ceux qui souffrent depuis près de deux ans la présence de l'ennemi sous leur toit, à leur table, font l'impossible !
 Non, cela ne sera pas, cela ne peut pas être.
 Si un spectacle aussi honteux nous était réservé, nous serions les premiers, oui, les premiers, à appeler sur la tête des indifférents tous les fléaux d'une invasion plus complète ; les premiers à désirer que le sinistre *uhlan*, avec l'international pour comparse, promène la torche et le fer partout où l'on aura refusé de payer une part de la rançon des captifs. Messieurs les Égoïstes, sans craindre la crise monétaire, le *uhlan* aura votre or.

LE BANDEAU

Il semble vraiment qu'il suffise d'être au pouvoir pour perdre la perspicacité dont on a fait preuve quand on l'assiégeait.
 L'homme qui est la personnification la plus parfaite de la raison humaine, M. Thiers, confirme, par l'incurie de son gouvernement, cette opinion des hommes qui examinent froidement la situation actuelle, que le vertige s'empare des plus hautes intelligences lorsqu'elles sont chargées du gouvernement des nations.

ce moment, des exemples eussent tués ; un soldat qui fuit devant thit son pays ; et qui sait ? en dés- une rigueur extrême, aurait-on d'un nouvel esprit ces soldats, rage était brisé par les tristes à Froeschwiller !
 Il n'en est rien. Seul, le préfet prendre une de ces mesures, qui, avaient la vertu de remonter la mais qui ne réussissent qu'à la dé- avantage tous les jours. Le bruit indu en ville que nous avions canons, M. le baron Prou par- res, assurant que, sans doute, le i, mais que les paysans des envi- nt de ramener les canons : « ils dans nos murs ; on les a vus ; oir encore ! » — En effet, trois nt là ; seulement c'était d'abord le timon s'était brisé, et c'étaient ; autres pièces, que le général cer derrière le rempart, comme qui rentrait à la caserne. Mais t prix, il fallait tromper la ville. s de supercheries se découvrent nient tout crédit aux autorités ment ; elles enlèvent toute con- populations dont on berne la dont on leurre le patriotisme. e de mensonge officiel, qui, à si

juste titre malheureusement, a donné prise contre nous aux accusations de l'étranger. l'administration impériale de Strasbourg le pratiqua avec une rare désinvolture.
 Depuis le jour où la ville se trouva bloquée jusqu'au moment de l'entrée des délégués suisses et de la proclamation de la République, la préfecture s'appliqua à répandre dans la population toute sorte de bruits de victoires, d'arrivée de renforts, de mystérieuses et excellentes dépêches, mystérieusement entrées en ville, mystérieusement communiquées aux autorités. C'était tantôt un grand succès remporté à Phalsbourg, les ravins des Vosges pleins de cadavres de Prussiens, l'armée du prince royal en déroute sur Saverne ; c'était tantôt l'arrivée du corps d'armée de Douay, qui, parti de Belfort, descendait sur Strasbourg, balayant l'Alsace, et tendant la main, à l'entrée de la vallée de la Bruche, à Mac-Mahon, venant d'Épinal ; c'était Côtmar, illuminant pour des victoires de Bazaine ; Schlestadt se pavaisant, Mulhouse fêtant des défaites de l'ennemi. On en était arrivé à une subtilité d'inventions incroyables : on alla jusqu'à élever dans la cour de plusieurs casernes des barraquements, destinés, disait-on, aux troupes qu'allait amener le général Douay, ou plus tard le général Dumont, et qui n'avaient jamais été signalées. (La suite au prochain numéro.)

contre un reçu qui leur sera présenté à domicile, le montant intégral de leur action, c'est-à-dire la somme de 20 francs.

Persévérant dans ses convictions au sujet des avantages qui doivent résulter pour notre Lorraine du développement des goûts artistiques, la Société a la confiance que ses nouveaux efforts recevront partout le bienveillant concours assuré, surtout à Nancy, à toutes les œuvres d'intelligence et d'avenir. Elle fonde de légitimes espérances sur le nombre toujours croissant des artistes, appartenant par la naissance à notre circonscription, ou amenés par le sort fatal de la guerre à chercher parmi nous une nouvelle patrie. En contribuant à donner, dès le lendemain de nos malheurs, une nouvelle impulsion à la culture des arts du dessin, chacun de nous affirmera la puissante vitalité de notre province, que l'infortune et le morcellement n'ont pu abattre, et nul assurément ne pourra se refuser à donner une semblable preuve de patriotisme et de foi en l'avenir.

Le Secrétaire,
 LOUIS BENOIT.

BUREAU

M. CHARLES DE MEINMORON DE DOMBASLE, Président ;
 M. DEMAY, Vice-Président ; M. DAUBRÉE, Trésorier ;
 MM. LEMACHOIS, A. DE MONTJOYE, MOREY, PÈNE, PIERSON DE BRABOIS, CASSE, BRUNEAU.

Nancy, imp. de Sordollet et fils.

LE CHATIMENT

JOURNAL ANTI-PRUSSIEN

Paraissant tous les Samedis

Rédacteur-Gérant : Ph. CHERY.

Rédacteur-Gérant : Ph. CHERY.

Tout ce qui concerne la Rédaction devra être adressé à **M. BENOIT-GONIN**, correspondant du Journal, à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, 9.

ABONNEMENTS	
Bourg et Départements limitrophes :	
Trois Mois.....	2 fr. »
Six Mois.....	4 »
Un An.....	8 »

PRIX DU NUMÉRO	
Pour toute la France :	
15 CENTIMES	

ABONNEMENTS	
Pour les Départements non limitrophes :	
Trois Mois.....	2 fr. 50
Six Mois.....	5 »
Un an.....	10 »

Toute demande d'abonnement devra être adressée à Bourg, à **M. Philibert CHERY**, Rédacteur-Gérant, rue Pompey-Bourgmayer, 3.

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs au numéro que la vente et la circulation de notre feuille devant de plus en plus difficiles dans les départements du Rhône et de la Seine, par suite des rigueurs exercées contre nous en vertu de l'état de siège, ceux d'entre eux qui tiennent à se procurer le CHATIMENT feront bien de prendre un abonnement. A dater du 1^{er} février, le prix de l'abonnement est modifié ainsi qu'il suit :

Bourg et départements limitrophes :	
Trois mois	2 fr.
Six mois	4
Un an	8
Pour les départements non limitrophes :	
Trois mois	2 fr. 50
Six mois	5
Un an	10

Pour l'étranger, le port en sus.

BOURG, 24 FÉVRIER 1872

L'INDIFFÉRENCE NOUS TUE

Il est vraiment curieux d'entendre les belles raisons que les égoïstes donnent en guise d'offrande à l'œuvre de la libération du territoire. — La première surtout est digne de remarque. On redoute un *fiasco* qui amoindrirait la France aux yeux de l'Europe !!! Mais, bonnes gens si soucieuses du prestige de la France, si le *fiasco* résulte de la modicité du total souscrit, avouez que vous en serez la principale cause, je pourrais dire l'unique cause. Dites donc plutôt qu'il vous en coûte de sacrifier un *écu* s'il ne vous est arr-

FEUILLETON DU CHATIMENT

Du 24 Février 1872

— N° 25 —

STRASBOURG

Par A. SCHNÉGANIS
Adjoint au Maire de l'Administration républicaine de Strasbourg, Député du Bas-Rhin.

La 8^e compagnie, se voyant attaquée par des forces supérieures, se disposa en tirailleurs dans le bois, fatiguant nos troupes par une vive fusillade. Aussitôt que le renfort arriva, le commandant ennemi ordonna un feu roulant qui couvrit de balles la colonne française. Un des premiers coups de feu atteignit le colonel Fréville à la jambe ; un autre blessa son cheval ; un troisième brisa le fourreau de son sabre. chose lamentable à constater ! A peine les premiers coups de fusil furent-ils tombés, que les cavaliers, pleins encore des souvenirs de Fröschwiller, tournèrent bride et passèrent, ventre à terre, sur l'infanterie, rentrant en ville en poussant

ché, lors même qu'il s'agit du salut du pays.

Voilà le motif unique qui vous empêche de faire une offrande proportionnée à vos ressources.

Croyez bien cependant que si *fiasco* il y a, la honte n'en sera pas à nos villes de l'Est qui trouvent encore, après toutes les réquisitions, tous les pillages des Prussiens, des millions pour payer leur rançon.

Ce n'est point à Nancy, à Lille, à Strasbourg, etc., et jusqu'à la petite ville de Raon-l'Étape, où 3,000 habitants se sont saignés de 300,000 fr., que reviendra la honte de l'égoïsme.

Là-haut, on pourra lever fièrement la tête et cracher à la face des habitants du Centre et du Midi, les mois injurieux de *lèches* et de *déserteurs*.

Ils sont donc seuls de la France les malheureux qui, après avoir payé de leur sang et du plus clair de leur fortune leur attachement au pays, sont encore disposés à donner ce qui leur reste pour débarrasser le sol français de la présence des Teutons qui le souillent !

Mais malheur à vous, égoïstes du Centre et du Midi ! Ce n'est point assez d'avoir été épargnés par le fléau de la guerre ; il ne suffit pas à beaucoup d'entre vous d'avoir gagné de l'or que d'autres payaient de leur vie, il faut encore que vous abandonniez à leurs seules forces ces malheureux compatriotes qui n'ont pas expié pour eux seuls, mais encore et surtout pour vous !!!

Vous avez peur d'être *ri-di-cules* ! ridicules en payant la rançon de ceux qui expient vos turpitudes ! ridicules en faisant de grands efforts, fussent-ils stériles ? pour arracher les enfants d'une même mère à l'oppression d'un cruel ennemi ?...

Ridicules en renonçant aux plaisirs qui sont un scandale, et vous, femmes, aux toilettes qui sont une honte quand la patrie est en deuil, pour consacrer l'argent ainsi économisé à la *décoration du territoire* ! Oh ! honte ! trouver ridicule l'accomplissement d'un devoir !

des clameurs et en semant l'épouvante sur leur chemin. Trois canons restèrent abandonnés au milieu de la chaussée, à peine protégés encore de loin par une compagnie de zouaves, qui, reformée à la hâte par le capitaine Gaillard, s'était abritée dans une ferme. Pendant que la colonne débandée, démoralisée par les blessures de son chef, reprenait en désordre le chemin de la ville, les Badois, indécis, n'osaient avancer, craignant une surprise. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure qu'ils marchèrent sur les canons et qu'ils les enlevèrent. Facile triomphe, qui fut l'occasion d'une grande fête à Carlsruhe : le 22 août, ces trois canons furent conduits sur la place du château, au milieu d'une foule enthousiaste ; c'étaient des pièces rayées de 8, l'*Anodin*, le *Batailleur* et l'*Alois*, fondus à Strasbourg en 1861 et rayés à Toulouse. La quatrième pièce, qui n'avait pu se mettre en batterie, un timon s'étant brisé, fut ramenée seule en ville, où la rentrée des troupes causa une indicible émotion. Eh quoi ! presque sans coup férir, nos soldats abandonnaient trois pièces de canons ; ils revenaient en désordre ; ils n'écoulaient plus leurs chefs ! Ce n'est pas ainsi que devaient se battre plus tard les vaillantes légions républicaines autour de Paris et sur les bords de la Loire. Ce n'est pas ainsi qu'allèrent se battre nos régiments à Gravelotte et à Mars-

La seconde raison que MM. les égoïstes offrent pour toute souscription appartient à l'économie politique.

Il serait imprudent, disent-ils, après une crise monétaire aussi intense que celle que nous traversons, de prendre en France le complément total ou partiel de notre libération.

Et d'abord, beaux raisonneurs, remarquez donc que votre second argument déruit le premier.

En effet, si la souscription aboutit à un *fiasco*, elle ne saurait aggraver la crise monétaire.

Si donc vous la redoutez, c'est que vous croyez avec raison à la possibilité d'un grand résultat.

Examinons toutefois votre dernier argument :

Vous conviendrez, généreux patriotes, que l'offrande des bijoux qui ornent vos mains débiles, des parures que vos femmes et vos filles ont l'impudeur d'exhiber quand la France est en deuil, que cette offrande, dis-je, loin d'aggraver la crise monétaire, serait capable de l'atténuer d'une façon considérable.

De plus, êtes-vous assez ignorants de l'état des affaires pour croire qu'un emprunt, tout entier réalisable à l'étranger, n'y réussit, n'en ferait pas moins en France le vide de l'or, par l'attrait de la prime offerte à son exportation ?

Vos raisons n'ont donc d'autre valeur que de mettre à nu votre égoïsme.

Mais ce n'est pas tout. La somme offerte spontanément diminuera d'autant notre dette nationale. Plus le chiffre en serait élevé, moins le taux de l'emprunt complémentaire serait onéreux.

Il pourrait même arriver ceci : que l'offrande des porteurs de rentes sur l'Etat, si elle montait à un chiffre élevé, loin de les appauvrir, les enrichit.

A quel cours élevé n'atteindrait pas la rente française si, par un suprême effort, une forte partie de notre rançon était spontanément offerte ? Il est presque probable que la plus-value des titres dépasserait de beaucoup le taux de l'offrande.

Encore une fois, l'*Egoïsme*, et l'*Egoïsme*

la-Tour ! A ce moment, des exemples eussent dû être statué ; un soldat qui fuit devant l'ennemi trahit son pays ; et qui sait ? en déployant alors une rigueur extrême, aurait-on pu animer d'un nouvel esprit ces soldats, dont le courage était brisé par les tristes souvenirs de Fröschwiller !

On n'en fit rien pourtant. Seul, le préfet crut devoir prendre une de ces mesures, qui, pensait-il, avaient la vertu de remonter la population, mais qui ne réussirent qu'à la déprimer davantage tous les jours. Le bruit s'étant répandu en ville que nous avions perdu trois canons, M. le baron Pron parcourut les rues, assurant que, sans doute, le fait était vrai, mais que les paysans des environs venaient de ramener les canons : « ils sont rentrés dans nos murs ; on les a vus ; on peut les voir encore ! » — En effet, trois canons étaient là ; seulement, c'était d'abord la pièce dont le timon s'était brisé, et c'étaient ensuite deux autres pièces, que le général avait fait placer derrière le rempart, comme réserve, et qui rentraient à la caserne. Mais quoi ! à tout prix, il fallait tromper la ville. Or ces sortes de supercheries se découvrent vite ; elles enlèvent tout crédit aux autorités qui les combinent ; elles enlèvent toute confiance aux populations dont on berne la crédulité et dont on leurre le patriotisme. Ce système de mensonge officiel, qui, à si

seul peut empêcher la souscription d'atteindre le chiffre élevé qui prouverait au Monde qu'il y a encore une France. Malheur à vous, Français dégénérés ; cet or que vous préférez à tout, cet or devant lequel vous vous prosternez, à genoux sur la patrie sanglante et mutilée, cet or que vous auriez offert en tremblant aux Prussiens, cet or dont vous avez fait vos entrailles, vous sera arraché avec elles. Le Nord et l'Est n'ont pas été seuls coupables : le servilisme et la corruption dont la France est châtifiée étalaient surtout sur le Centre et le Midi leur lèpre hideuse.

Et la justice divine, qui punit les nations, permettrait que les plus coupables soient épargnés ? ? ?

Et si l'on avait permis de ne faire aucun sacrifice, quand ceux qui souffrent depuis près de deux ans la présence de l'ennemi sous leur toit, à leur table, font l'impossible !

Non, cela ne sera pas, cela ne peut pas être.

Si un spectacle aussi honteux nous était réservé, nous serions les premiers, oui, les premiers, à appeler sur la tête des indifférents tous les fléaux d'une invasion plus complète ; les premiers à désirer que le vide de l'or, par l'attrait de la prime offerte à son exportation ?

Vos raisons n'ont donc d'autre valeur que de mettre à nu votre égoïsme. Mais ce n'est pas tout. La somme offerte spontanément diminuera d'autant notre dette nationale. Plus le chiffre en serait élevé, moins le taux de l'emprunt complémentaire serait onéreux.

LE BANDEAU

Il semble vraiment qu'il suffise d'être au pouvoir pour perdre la perspicacité dont on a fait preuve quand on l'asségeait.

L'homme qui est la personnification la plus parfaite de la raison humaine, M. Thiers, confirme, par l'incurie de son gouvernement, cette opinion des hommes qui examinent froidement la situation actuelle, que le vertige s'empare des plus hautes intelligences lorsqu'elles sont chargées du gouvernement des nations.

juste titre malheureusement, a donné prise contre nous aux accusations de l'étranger. l'administration impériale de Strasbourg le pratiqua avec une rare désinvolture.

Depuis le jour où la ville se trouva bloquée jusqu'au moment de l'entrée des délégués suisses et de la proclamation de la République, la préfecture s'appliqua à répandre dans la population toute sorte de bruits de victoires, d'arrivée de renforts, de mystérieuses et excellentes dépêches, mystérieusement entrées en ville, mystérieusement communiquées aux autorités. C'était tantôt un grand succès remporté à Phalsbourg, les ravins des Vosges pleins de cadavres de Prussiens, l'armée du prince royal en déroute sur Saverne ; c'était tantôt l'arrivée du corps d'armée de Douay, qui, parti de Bellort, descendait sur Strasbourg, balayant l'Alsace, et tendant la main, à l'entrée de la vallée de la Brusche, à Mac-Mahon, venant d'Epinal ; c'était Colmar, illuminant pour des victoires de Bazaine ; Schlestadt se pavant, comme Mulhouse étant des défaites de l'ennemi. On en était arrivé à une subtilité d'inventions incroyables : on alla jusqu'à élever dans la cour de plusieurs casernes des barragissements, destinés, disait-on, aux troupes qu'allait amener le général Douay, ou plus tard le général Dumont, et qui n'avaient jamais été signalés. (La suite au prochain numéro.)

Si l'on interroge la masse des honnêtes gens qui a soutenu l'Empire de ses votes pour connaître la cause qui l'a fait républicain et maudire, ce n'est pas dans un passé qu'elle avait égaré son intelligence, sans toutefois parvenir à l'effacer, qui on la trouvera, mais bien dans l'incroyable stupide et imbécile avec laquelle il nous a précipités dans la plus épouvantable des catastrophes.

L'Empire devait savoir ce qui se tramait contre nous en Prusse et utiliser les immenses ressources que la France ne lui a jamais marchandées pour nous préparer, connaissant la force et la ruse de son déloyal adversaire, il ne devait pas mentir au pays en déclarant qu'il était prêt à soutenir la lutte qui venait d'éclater avec une nativité qui préférait à rien, si ses conséquences n'étaient aussi désastreuses.

Un homme, un seul, M. Thiers avait tout prévu, tout prévu, mais il était écrit que la tourbe impériale serait aveugle, même sur ce qui devait la perdre.

Le peuple qui a bien prouvé par ses votes sous l'empire son ignorance des hommes qu'il lui fait pour représentants, ce peuple après nos désastres, déclarait cependant, par les suffrages d'une quarantaine de départements, qu'il espérait tout de l'homme qui avait tout prévu, tout prévu.

Par un vote unanime, M. Thiers est nommé président du nouveau gouvernement, chargé de préparer la libération et la réorganisation du pays.

Cet homme, alors l'espérance de tous les partis français, cette intelligence merveilleuse qui seule avait échappé de sa profonde connaissance des hommes et des choses notre trahison commise, cet homme est lui-même aveuglé aujourd'hui.

De nouveaux dangers, plus terribles que les premiers, nous menacent, et rien ne se fait pour les conjurer et les vaincre.

La Prusse, on le sait bien, ne se croira en sûreté que lorsqu'elle nous aura réduits à une complète impuissance. Après la Commune elle croyait avoir atteint ce but, mais les éléments de vitalité dont nous avons ensuite prouvé l'existence l'ont remplie d'une nouvelle rage contre nous, et du désir plus grand que jamais d'achever notre ruine.

Aujourd'hui de la part de l'homme infamé qui préside aux destinées de l'Allemagne, on ne restant dans les limites où son génie métaphysique l'a réduite, ce serait manquer de cette prudence du serpent qui a jusqu'ici fait son succès. Il ne veut pas commettre la faute reprochée par M. Thiers à Napoléon I^{er}, d'avoir trop humilié la Prusse pour oser compter sur son alliance ou sa neutralité, et de ne pas l'avoir assez affaiblie pour la mettre dans l'impossibilité de lui nuire.

Si les ambassades ne sont pas des postes destinés à récompenser le favoritisme, si la police doit servir à renseigner le gouvernement sur ce qui se passe pour prévenir les bouleversements intérieurs avec l'appui de l'ennemi du dehors, le gouvernement de la République doit savoir qu'en Prusse on s'attend à reprendre la lutte, qu'on déploie à cette fin une activité extraordinaire à la réorganisation de l'armée, au renouvellement et au perfectionnement du matériel de guerre.

On n'attend qu'une occasion qu'on fera naître au besoin en fomentant des troubles à l'intérieur.

Le gouvernement sait ou doit savoir, par de nombreux avis, que des légions d'espions de tous rangs et de tous grades sillonnent en ce moment notre territoire; il en est même un bon nombre que leur costume excentrique suffit à indiquer.

Leurs amis, les internationalistes, se croient aussi assez en sûreté pour faire en ce moment une effrayante propagande.

Pendant ce temps, les honnêtes gens qui nous gouvernent s'occupent uniquement, en fait de Prussiens, à étudier les moyens de leur payer les milliards qui ne les renverront pas.

Chaque français sent le danger et tremble pour le lendemain: Notre gouvernement est tranquille; il a trouvé l'armée dans la plus complète désorganisation; il a fait beaucoup pour la réorganiser, mais il lui reste tellement à lui que ni lui sera tenu compte de rien, parce que ce qui est fait n'est pas assez complet pour nous défendre contre une agression nouvelle et inévitable.

Nous oublions donc pas que le prince de Bismarck est un ennemi mortel et inaccessible à aucun sentiment généreux; l'envie au profit de la Prusse, s'éroule fatalement s'il ne nous met pas hors d'état de nous relever.

Il veut élever la faute de Napoléon I^{er} trop générale ou trop dir vis-à-vis de la Prusse; nous le saurons impitoyable à notre égard, préparons-nous donc à repousser une nouvelle et prochaine attaque.

L'or qu'il nous a extorqué, et dont il refuse de faire connaître l'emploi aux mandataires de son pays, lui sert à fomenteur chez nous de nouvelles divisions.

C'est la politique de Richelieu, moins la noblesse, gagnant les voix de quelques électeurs de l'empire.

Les électeurs que veut gagner le grand chancelier sont ceux qui n'hésitent pas pour

de l'or à mettre leur pays à feu et à sang; ses émissaires les travaillent en ce moment et, avant qu'il soit peu, ses alliés de l'intérieur nous prouveront qu'il sait aussi bien organiser les tristes batailles de Roon les régiments.

Président et ministres, il nous fait des soldats, des fusils et des canons; ouvrez les yeux: la guerre que vous ne voulez pas, et dont personne en France ne veut, viendra malgré vous; il suffira d'un prêtre et de la Presse saura bien la faire naître pour en profiter.

Si vous n'êtes pas aveugles, voyez et organisez; il est peut-être déjà trop tard.

Pendant que de tous côtés, sous l'impulsion donnée par la Presse, des comités s'organisent et fonctionnent pour mener à bien la grande œuvre nationale qui doit payer au vainqueur notre éternel rançon, Lyon, la ville riche, Lyon, la ville généreuse par excellence, reste à l'écart du mouvement et s'attire le compliment qui suit et que nous cueillons dans le journal d'un chef-lieu voisin:

« Autour de nous, Lyon et, plus loin, Saint-Etienne paraissent rester seuls et dehors de l'élan général qui se communique partout. La seconde ville de France aura été cette fois bien en retard du reste du pays, du Midi comme du Nord, de l'Ouest comme de l'Est. »

Alons, Messieurs les fabricants, banquiers, marchands de soie, commissionnaires, n'êtes-vous plus vous-mêmes, et faut-il qu'on ait besoin, en face de nécessités si pressantes, de stimuler votre patriotisme?

Plus étaient fondées les plaintes formulées au début de la guerre contre les parisiens pour excitation à la haine contre les allemands, plus aussi, maintenant que la guerre est terminée, il est de toute justice de signaler l'attitude de la population de la capitale, qui se renouveau dans la population d'une grande ville. Je vais parler de la probité, au-dessus de tout égoïsme des classes inférieures de la société.

Beaucoup de familles anglaises, belges, autrichiennes, etc., etc., qui au début de la guerre, ou avant le siège, furent contraintes de quitter Paris, trouvent leur mobilier intact, mais encore leurs approvisionnements de bois et de charbon, leur cave, leurs conserves et autres provisions qu'elles avaient abandonnées à leur départ, sont restées intactes, malgré le froid, la faim et les souffrances sans nombre que beaucoup ont subi en ce temps. Les chefs de logement et de la cave étaient, pendant ce temps, entre les mains des concierges, classe peu fortunée cependant; les habitants des quartiers abandonnés pouvaient après 8 ou 10 mois d'absence passer pour être dépossédés de leurs droits, et cependant la propriété étrangère fut en très-grande partie respectée. Ce trait est de nature à passer sur certains faits, qui ne sont pas de nature à nous rendre facile le séjour de Paris en ce moment, et qui, pour ce qui j'ai cru devoir le consigner ici.

Certes, les concierges de Paris n'ont fait en cette circonstance que leur devoir, et rien au-delà. Il est cependant remarquable de voir le correspondant d'une feuille aussi antipathique à la France, leur rendre un hommage public.

Le Volkstaat dit à ce sujet: « Nous désirerions seulement qu'on pût dire des ouvriers allemands, ce que le correspondant des parisiens et obligé de dire à leur égard. »

Un curieux procès qui devait se plaider à Munich, n'est pas sans rapport avec ce qui précède. Le Volkstaat avait parlé des envois d'argent, faits pour ou de la France pendant la guerre, et avait manifesté son étonnement de ce que, en égard à la cherté des vivres dans le pays envahi, les envois de destination de l'Allemagne fussent encore supérieurs à ceux en provenant.

Le Volkstaat, menacé d'un procès, se fit fort de prouver que non-seulement de l'or et de l'argent, mais encore des bijoux, des vêtements, etc., avaient été enlevés en France et expédiés en Allemagne.

La chose pouvant être scandaleux et abandonnée et le procès remis, mais les faits n'en existent pas moins, et les esprits sérieux réclament une enquête.

Ce ne sont pas les témoignages qui manquent, dit le Volkstaat. On n'a qu'à écouter les soldats; ils racontent des choses bien singulières. »

Nous avons hésité longtemps, avant de publier l'article qui suit. Nos lecteurs comprendront quels motifs nous arrêtaient. Il répugnait à notre modestie de reproduire une sorte de panegyrique du journal que nous avons l'honneur de rédiger, et de nous faire à nous-mêmes une réclamation trop déguisée.

Nous avons communiqué à divers amis l'étude rétrospective sur l'Anti-Prussien, en leur demandant leur avis sur l'opportunité de son insertion dans nos colonnes. Tous nous ont conseillé de la reproduire, affirmant que nous pouvions, sans inconvénient, accepter l'appréciation du collaborateur fortin qui nous l'envoie, attendu que c'est notre œuvre qui est en question, et non pas nos personnes.

Donc, nous faisons taire nos scrupules et nous laissons la parole à notre juge.

rales: une pour les grands et une pour les petits, une pour la politique et une pour les affaires privées, je me refuse formellement à considérer le Bismarck comme un grand homme.

Les Prussiens jugés par eux-mêmes.

On lit dans l'Avenir de Luxembourg: UN AVEU PRÉCIEUX.

Parmi les journaux allemands qui ont fait preuve d'une amitié sans égale contre la France, et qui ont donné à ces malheureux pays des témoignages non équivoques de leur haine, se distinguent particulièrement la Gazette de Cologne, organe semi-officiel du gouvernement prussien dans la région du Rhin.

La correspondance suivante, envoyée de Paris à la Gazette, a d'autant plus d'intérêt, qu'elle émane d'un homme qui n'a pas l'habitude de traiter les français avec beaucoup d'égards. Voici ce qu'on en écrit à notre confrère:

Plus étaient fondées les plaintes formulées au début de la guerre contre les parisiens pour excitation à la haine contre les allemands, plus aussi, maintenant que la guerre est terminée, il est de toute justice de signaler l'attitude de la population de la capitale, qui se renouveau dans la population d'une grande ville. Je vais parler de la probité, au-dessus de tout égoïsme des classes inférieures de la société.

Beaucoup de familles anglaises, belges, autrichiennes, etc., etc., qui au début de la guerre, ou avant le siège, furent contraintes de quitter Paris, trouvent leur mobilier intact, mais encore leurs approvisionnements de bois et de charbon, leur cave, leurs conserves et autres provisions qu'elles avaient abandonnées à leur départ, sont restées intactes, malgré le froid, la faim et les souffrances sans nombre que beaucoup ont subi en ce temps. Les chefs de logement et de la cave étaient, pendant ce temps, entre les mains des concierges, classe peu fortunée cependant; les habitants des quartiers abandonnés pouvaient après 8 ou 10 mois d'absence passer pour être dépossédés de leurs droits, et cependant la propriété étrangère fut en très-grande partie respectée. Ce trait est de nature à passer sur certains faits, qui ne sont pas de nature à nous rendre facile le séjour de Paris en ce moment, et qui, pour ce qui j'ai cru devoir le consigner ici.

Certes, les concierges de Paris n'ont fait en cette circonstance que leur devoir, et rien au-delà. Il est cependant remarquable de voir le correspondant d'une feuille aussi antipathique à la France, leur rendre un hommage public.

Le Volkstaat dit à ce sujet: « Nous désirerions seulement qu'on pût dire des ouvriers allemands, ce que le correspondant des parisiens et obligé de dire à leur égard. »

Un curieux procès qui devait se plaider à Munich, n'est pas sans rapport avec ce qui précède. Le Volkstaat avait parlé des envois d'argent, faits pour ou de la France pendant la guerre, et avait manifesté son étonnement de ce que, en égard à la cherté des vivres dans le pays envahi, les envois de destination de l'Allemagne fussent encore supérieurs à ceux en provenant.

Le Volkstaat, menacé d'un procès, se fit fort de prouver que non-seulement de l'or et de l'argent, mais encore des bijoux, des vêtements, etc., avaient été enlevés en France et expédiés en Allemagne.

La chose pouvant être scandaleux et abandonnée et le procès remis, mais les faits n'en existent pas moins, et les esprits sérieux réclament une enquête.

Ce ne sont pas les témoignages qui manquent, dit le Volkstaat. On n'a qu'à écouter les soldats; ils racontent des choses bien singulières. »

Nous avons hésité longtemps, avant de publier l'article qui suit. Nos lecteurs comprendront quels motifs nous arrêtaient. Il répugnait à notre modestie de reproduire une sorte de panegyrique du journal que nous avons l'honneur de rédiger, et de nous faire à nous-mêmes une réclamation trop déguisée.

Nous avons communiqué à divers amis l'étude rétrospective sur l'Anti-Prussien, en leur demandant leur avis sur l'opportunité de son insertion dans nos colonnes. Tous nous ont conseillé de la reproduire, affirmant que nous pouvions, sans inconvénient, accepter l'appréciation du collaborateur fortin qui nous l'envoie, attendu que c'est notre œuvre qui est en question, et non pas nos personnes.

Donc, nous faisons taire nos scrupules et nous laissons la parole à notre juge.

Etude rétrospective sur le journal L'ANTI-PRUSSIEN

COMMENT DE FIS CONNAISSANCE DU JOURNAL. Un soir, mes regards s'arrêtèrent sur un feuillet portant comme titre: L'Anti-Prussien.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

Tel est le procédé dont j'use à l'égard de tous les journaux, grands et petits. Bien peu m'ont servi de lecture. C'est à l'Anti-Prussien que j'ai eu le plus de succès.

J'étais tombé sur le numéro 6 que je lus en conscience. En tête je trouvais un article intitulé: Il ne faut pas que l'Alsace et la Lorraine puissent être prussifiées.

« Voilà qui est bizarre, me dis-je. C'est peut-être quelque insensé. Je trouverai peut-être là de vulgaires injures à l'endroit de l'ennemi. Ah! bah! Achetons toujours; ça ne coûte que trois sous! Si c'est mauvais, nous n'y reviendrons pas. »

« ... Trois sociétés de secours mutuels, la 112^e, la 183^e et la 203^e avaient pris l'initiative du mouvement et pour commencer, avaient présenté à l'administration locale une adresse demandant l'exclusion immédiate, sans exception aucune, de tous les Allemands sujets de la Prusse résidant à Lyon. »

« La citation précédente montre que dès Sedan les Prussiens n'étaient pas en odeur de sainteté à Lyon. Mais voyons la suite: « La ne devait pas se borner à la tâche des promoteurs de la Ligue; il ne suffisait pas de chasser ses ennemis qui n'attendaient que de rentrer que la conclusion de la paix; il fallait encore prévenir et empêcher leur retour et organiser, pour arriver à ce résultat, une vaste association recrutée dans toutes les classes de notre population. Nous avons pensé que nous ne pouvions trouver, pour faire germer une idée, un terrain plus fécond et mieux préparé que celui que nous offraient les sociétés de secours mutuels. L'évident... nous voyons à été entendue au-delà de notre espérance! »

« Mais le patriotisme s'appuyait sur la charité, la Ligue était fondée, d'autant plus que, sans être exclusive, elle puisait aussi des éléments en dehors des sociétés de secours mutuels. »

Dès la première séance (27 février 1871), la Ligue anti-prussienne réunissait les représentants de 28 sociétés. La elle indiquait le but de ses efforts. On lit en effet dans le procès-verbal de la première séance. (Voir le numéro 0). « En un mot, il s'agit de prendre des mesures efficaces et promptes pour empêcher le retour au milieu de nous des Allemands qui pullulent à Lyon comme dans tous les grands centres industriels et commerciaux... »

« A la dernière séance assistaient les représentants de 138 sociétés. Arrivée à ce degré de prospérité, la Ligue jugea qu'elle devait s'aider d'un moyen d'action puissant: la publicité. Elle fonda le journal l'Anti-Prussien. »

« Je ne connais rien de plus patriotique, de plus tendre et de plus touchant que le premier article: Notre but. »

« ... Notre pauvre France est dangereusement malade; elle se tourne sur son dos de souffrances, faisant appel à tous les dévoués. Il faut donc soigner et soulager notre chère malade. Mais, de même qu'un habile médecin ne ferme pas immédiatement certains plâtres qu'il entretient, au contraire, dans l'intérêt de son client, de même laissons saigner les plaies faites à la patrie par d'immenses et barbares ennemis. »

« Le bulletin de la Ligue lyonnaise anti-prussienne a pris pour mission de ne pas laisser scier scier une blessure qu'il soignerait filialement... »

« Vous donnez l'indigne la mission du journal. Plus loin l'Anti-Prussien affirme ses intentions avec plus de précision encore: « ... Mais, pour atteindre ce but, restons nous calmes et ne souffrons pas que les vils espions viennent encore s'asseoir à notre table pour surprendre notre confiance... »

« Prussiens orallés de la Prusse, la Ligue lyonnaise vous déclare la guerre, et la guerre à outrance; peuple de voleurs et d'espions, vos crimes ont fait déborder la coupe; arriére! et place aux honnêtes gens. »

« Toutefois le journal ne veut pas sortir de la légalité. Il le dit hautement dans cet article et dans beaucoup d'autres. Il n'oublie pas le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer à l'examen des procédés qu'il a employés. Il va sans dire que l'Anti-Prussien a produit des articles de fond. Dans tous on sent le respect à la loi est la première des vertus des citoyens. Lorsque plus tard des exaltés allaient jeter des pierres dans la vitrine du prussien Jahr (marchand de pipes à Lyon), l'Anti-Prussien protesta énergiquement et en toute modération contre ces actes de brutalité qu'il n'avait nullement provoqués. Je lis encore dans le numéro 0: « Quoique tous les moyens vous soient bons (il parle aux Prussiens), même les plus iniques, la Ligue lyonnaise ne veut rien avoir de commun avec vous. La guerre qu'elle vous déclare sera une guerre morale, loyale et légale. »

Ainsi laissons aux Prussiens le bénéfice de la canaille. Quel soufflet au Bismarck et à ses dignes séides! »

Maintenant que nous connaissons les tendances du journal, nous allons passer

LE CHATIMENT

JOURNAL ANTI-PRUSSIEN

Paraissant tous les Samedis

Rédacteur-Gérant : Ph. CHÉRY.

Rédacteur-Gérant : Ph. CHÉRY.

Tout ce qui concerne la Rédaction...

ABONNEMENTS Bourg et Départements limitrophes...

PRIX DU NUMÉRO Pour toute la France: 15 CENTIMES

ABONNEMENTS Pour les Départements non limitrophes...

Toute demande d'abonnement devra être adressée à Bourg...

AVIS

Les personnes dont l'abonnement expire le 1er mars...

Nous rappelons à nos lecteurs au numéro que la vente et la circulation de notre feuille...

NOS PRUSSIENS D'ALGÉRIE Les deux frères MULLER...

TABLEAU D'HONNEUR! Maisons occupant ou recevant des Prussiens.

GERMAIN FRÈRES, rue Sainte-Catherine, 3, à Lyon. SCHEURING, libraire, rue Saint-Dominique, 13, à Lyon.

MAINE DE MARS 1872

LE MANIFESTE DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE ET LE MANDEMENT DE M^{rs} DUPANLOUP

Nous voudrions bien ne pas faire de politique, puisque nous avons pris pour principe de n'aborder jamais ce terrain brûlant...

FEUILLETON DU CHATIMENT Du 2 Mars 1872

ANNONCES GRATUITES MM. les Prussophiles qui désirent faire emplette d'articles allemands...

STRASBOURG Par A. SCHNÉGANES Membre du Comité d'administration républicaine de Strasbourg...

Le Gérant, Ph. CHÉRY. Bourg, imp. d'Eugène Chabaud & Perdrix.

HEIDENHEIMER, 24, rue d'Enghien, commissionnaire. HOCHSE, boulevard du Prince-Eugène ou Voltaire...

NOS PRUSSIENS DE MARSEILLE STRAUB (Guillaume), représentant de commerce, 62, rue Paradis.

Bourg ARMBRUSTER, tisserand, rue Bourgneuf, 30. Bordeaux SCHACHER, 15, allées de Chartres.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile. Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

Apt (Vaucluse) CONRAD WAGENHAUSER, brasseur et hénéral. Le Havre ABRECHS, caissier chez MM. Monod...

Monsieur le Rédacteur, Je suis un lecteur assidu de votre estimable journal que j'avais, après lecture, à Strasbourg...

M. de Bismarck, C'est le titre d'une petite brochure qui n'est autre que celle de la traduction d'une lettre de M. de Bismarck...

Le 19 février 1872. L'Allemagne, fiévreusement obsédée par ses remords, s'en ira dans ses cauchemars...

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

Je ne vous cite que ceux sur la nationalité desquels je suis fixé, et je compte pouvoir plus tard compléter ces renseignements.

DOTTI et GLAUBRECHT, négociants rue des Pincettes, 32. HAASSE et Cie, négociants, 176, boulevard de Strasbourg.

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers. PLEAU, bottier, place Saint-Léger.

Nice Le docteur LIPPEIT. Besançon Ch. STRITTMANER, Guillaume KUNZE, propriétaires de l'hôtel de Paris.

Tain WOGELSAW (Frédéric), associé de la maison Galvet et Cie, négociants en vins à Tain et à Bordeaux.

Thonon GECK (François), boulanger, hodois. NOLL (Jules), tanneur, hodois.

Saint-Péray (Ardèche) Gustave Jules BOODE, de Dusseldorf.

Neuville-sur-Saône LISSÉ PÈRE, imprimeur sur étoffes.

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe Michaud, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Étoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 46, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier. Belleville-sur-Saône HOFFMANN, hodois, associé et gendre de M. Michelon...

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix. Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix...

LE CHATIMENT

SCHLISCHE, boulangerie rue de la Charité... SAUTTER (Urban), comptable, maison Adrien... SCHENFELD, comptable, maison Gagnon fils...

ALMEYER, commissionnaire en marchandises... ALMEYER, 20, boulevard Sébastopol... HERZBACH et FRANCK, 35, rue d'Hauteville...

ALMEYER, commissionnaire en marchandises... DOTTI et GLAUBRECHT, négociants rue des Pincettes... HAASSE et Cie, négociants, 176, boulevard de Strasbourg...

Chambéry KUNSTMANN frères, banquiers... PELAUT, bottier, place Saint-Léger... Nice Le docteur LIPPERT... Besançon Ch. STRITTMANTER, Guillaume KUNZÉ...

NOS PRUSSIENS DE MARSEILLE

STRAUB (Guillaume), représentant de commerce, 62, rue Paradis... GOLDSCHMIDT, de la maison Stocker et Goldsmid, 50, rue Montgrand...

NOS PRUSSIENS DE PROVINCE

Bourg ARMBRUSTER, tisserand, rue Bourgneuf, 39.

Rouen WOLTERS, HERZ (Auguste), maîtres d'étude chez MM. Patry frères, chefs d'institution, 22, boulevard Jeanne d'Arc.

Bordeaux SCHACHER, 15, allées de Chartres... STEMPF, de Mannheim (grand d'uché de Bade), 15, cours du Pavé des Chartres...

Beaujeu HOSP, fondé de pouvoirs, chez M. Philippe MICHAUD, banquier.

Le Mans ECKHARD, facteur de pianos, rue de l'Etoile.

Saint-Etienne WOLBER, brasseur, 16, place Marengo.

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or LOBB, rentier.

Belleville-sur-Saône HOFFMANN, badois, associé et gendre de M. Michelon, maison Sigaud et Michelon, marchands de vins.

Saint-Georges-de-Reneins MARQUART (Fidèle), peintre en bâtiments.

Grenoble GOLL, facteur de pianos, 2, rue de la Paix.

Avignon SPEISER, employé chez M. F. de Félix, négociant en charbons, 52, rue Bonneterie.

Apt (Vaucluse) CONRAD WAGENHAUSER, brasseur et limonadier.

Le Gérant, Ph. CHÉRY.

Bourg, imp. Chamblaud & Perdrix.

TABLEAU D'HONNEUR!

Maisons occupant ou recevant des Prussiens. GERMAIN FRÈRES, rue Sainte-Catherine, 3, à Lyon... SCHEURING, libraire, rue Saint-Dominique, 13, à Lyon...

ANNONCES GRATUITES

MM. les Prussophiles qui désireront faire emplette d'articles allemands, pourront s'adresser à Nancy, à Messieurs...

E. COANET, rue des Dominicains; HOUSSEAU, id.; DUPONT, rue des Tiercelins; DUCRET, rue Stanislas; RUTTINGER, rue de la Poissonnerie; MORAND, rue Stanislas.

COUR D'ASSISES DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Présidence de M. Steinville
conseiller à la Cour.
Audience du 4 février 1874

Intelligence avec l'ennemi.
4 accusés. — 68 témoins.

La gravité de cette affaire nous engage à donner à nos lecteurs un compte rendu des débats aussi complet que possible. Nous nous attachons donc à reproduire aussi exactement que nous le pourrions la véritable physionomie des séances. Si quelques inexactitudes nous échappent, nos lecteurs nous tiendront compte de la rapidité, avec laquelle nous avons dû faire notre travail.

La salle est comble, dès deux heures et demie les factionnaires ne laissent plus pénétrer le public qui se presse aux portes de la Cour d'assises. En raison de la longueur présumée des débats, M. le président ordonne qu'il soit procédé au tirage d'un jury supplémentaire.

Le siège du ministère public est occupé par M. Adam.
MM. Maud'heux du barreau d'Épinal, Lallement, Gutton et Despéronne du barreau de Nancy sont assis au banc de la défense.

Les accusés, au nombre de quatre, sont :
1° Contal, négociant en grains à Lunéville;
2° Salmon, négociant à Lunéville;
3° Jacob (Adolphe), sans profession actuelle, à Nancy;
4° Grimont, commissionnaire en vins au Pont-d'Essey.

Ils sont inculpés :
Contal d'avoir, du 15 août 1870 au 2 mars 1871, entretenu des intelligences avec l'ennemi et ravitaillé les armées allemandes.

Grimont, de les avoir assistés en tout ou partie de leurs opérations criminelles.

Jacob et Salmon d'avoir procuré aux Allemands des secours en vivres et munitions.

Après la prestation du serment par MM. les membres du jury, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui est conçu en ces termes :

Dans le courant du mois d'août 1870 les chefs des armées allemandes qui avaient envahi les départements de l'Est, cherchèrent à ravitailler leur nombreuse cavalerie par une voie plus prompte et plus sûre que celle des réquisitions levées dans les campagnes, au moyen de détachements dont l'information affaiblissait les effets. Une association de munitionnaires allemands, placés sous la direction de l'intendance, vint établir son siège à Nancy, installa des agents dans toutes les villes occupées et fit faire au commerce français l'offre de payer l'avoine, le foin et la paille en numéraire au comptant et avant livraison. Tandis que la plupart de nos négociants fermaient l'oreille à ces ouvertures, parce qu'ils comprenaient que le fait de livrer volontairement à l'ennemi les denrées nécessaires à l'entretien des troupes eût été de leur part un acte de trahison envers la France, les nommés Auguste Contal et Charles Salmon, marchands de grains à Lunéville, se déridèrent à accepter les propositions du sieur Eisenhart, représentant officiel de l'association des munitionnaires allemands. Sous le prétexte que les marchandises amoncelées dans leurs magasins ne pouvaient échapper aux réquisitions ou au pillage, ces deux accusés traitèrent de fournitures importantes, Charles Salmon vendit à Eisenhart, vers la fin du mois d'août, six cents quintaux d'avoine qui furent livrés, partie en gare de Lunéville, partie au magasin militaire de la caserne du Château. De son côté, l'accusé Contal conclut, avec le même agent, deux marchés en exécution desquels il livra dans les locaux précédemment indiqués cent mille kilogrammes de foin et trois mille quintaux d'avoine.

Séduis par l'importance des bénéfices qu'ils venaient de réaliser, les accusés ne se donnèrent plus la peine de colorer de vains prétextes les défaillances de leur patriotisme, ils contractèrent de nouveaux marchés à Lunéville, entrèrent en relations avec les munitionnaires allemands qui opéraient sur la place de Nancy, et pour faire face à leurs engagements, ils se mirent en mesure de remplir méthodiquement leurs magasins. Des contres furent envoyés dans les campagnes, avec mission d'acheter à des prix déterminés toutes les denrées disponibles. Aussitôt que l'approvisionnement eut été ainsi assuré, on organisa au profit de l'ennemi un service régulier de ravitaillement. Tous les deux jours pendant les mois de novembre et décembre 1870, un convoi de 25 à 30 voitures était dirigé de Lunéville sur Nancy, où les livraisons se faisaient tantôt à la gare, tantôt dans un magasin militaire annexé à la caserne Saint-Jean. Il résulte des mentions relevées sur les registres des bureaux d'octroi, que du 15 septembre au 16 février, Salmon a déclaré en transit et livré en gare aux fournisseurs de l'armée allemande 1875 quintaux d'avoine; les fournitures faites par Contal pendant la même période ont été évaluées à une quantité métrique de 4,400 quintaux. Non content d'être traité directement avec les agents de l'intendance allemande, cet accusé s'adressa dans le courant du mois de janvier au nommé Charles Grimont, de Nancy, et, par l'intermédiaire de ce commissionnaire, conclut successivement avec le sieur Lachmann quatre marchés, qu'il exécuta en livrant à 120 quintaux d'avoine et 72 quintaux de foin, Grimont repartit à l'occasion des trois premiers marchés, un convoi de 12 à 15 de chacune des parties contractantes. Ce fut également par l'intermédiaire de cet accusé, que Contal noua des relations commerciales avec le nommé Adolphe Jacob, ancien préposé des fourrages à Nancy. Au mois de décembre 1870, Jacob traita avec Contal de la fourniture de 635 quintaux de paille dont la majeure partie fut livrée par le vendeur dans le magasin militaire de la caserne Saint-Jean. Postérieurement à cette opération il fut de compte à deux avec Auguste Contal, Jacob livra directement aux fournisseurs allemands environ 2,000 quintaux de foin et de paille. Les accusés conviennent de la plupart des faits qui leur sont imputés, mais ils cherchent à justifier leurs agissements en alléguant que les marchandises volontairement livrées aux fournisseurs n'auraient point échappé aux réquisitions de l'autorité militaire, que des membres de la municipalité de Lunéville leur avaient donné le conseil d'accepter les propositions

des agents de l'intendance allemande, enfin qu'ils ont traité avec des négociants dont ils n'avaient point à apprécier la mission.

En conséquence, Auguste Contal, Charles Grimont et Abraham Jacob dit Adolphe et Charles Salmon sont accusés :

1° Auguste Contal, d'avoir du 15 août 1870 au 2 mars 1871, dans les arrondissements de Lunéville et de Nancy, entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État, à l'effet de leur fournir des secours en vivres et en munitions. Crime prévu par les articles 77 du Code pénal, 5 de la Constitution du 4 novembre 1848 et 1er de la loi du 8 juin 1850.

2° Charles Grimont d'avoir, à la même époque et aux mêmes lieux, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur du crime ci-dessus qualifié dans tout ou partie des faits qui l'ont préparé, ou facilité dans ceux qui l'ont consommé. Crime prévu par les articles ci-dessus et en outre par les articles 59 et 60 du Code pénal.

3° Abraham Jacob dit Adolphe d'avoir, du 15 août 1870 au 2 mars 1871, dans les arrondissements de Lunéville et de Nancy, entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État, à l'effet de leur fournir des secours en vivres et en munitions. Crime prévu par les articles 77 du Code pénal, 5 de la Constitution du 4 novembre 1848 et 1er de la loi du 8 juin 1850.

4° Charles Salmon d'avoir du 15 août 1870 au 2 mars 1871, dans les arrondissements de Lunéville et de Nancy, entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État, à l'effet de leur fournir des secours en vivres et en munitions. Crime prévu par les articles 77 du Code pénal, 5 de la Constitution du 4 novembre 1848 et 1er de la loi du 8 juin 1850.

Fait au parquet de la cour d'appel, à Nancy le 18 janvier 1874.

INTERROGATOIRE DE CONTAL.

M. le président. — Accusé Contal, avez-vous; vous habitez Lunéville depuis quelques années, votre réputation n'est pas bonne, votre conduite est mauvaise, vous avez subi deux condamnations.

L'accusé. — Une, pas deux.

M. le président. — Si, une le 2 août 1861 pour diffamation, vous avez été condamné à 25 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts; la deuxième à la date du 2 mai 1868, vous avez été condamné cette fois pour injures publiques à 25 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts. Depuis 15 ans vous êtes fournisseur de la garnison de Lunéville.

L'accusé. — Oui, pour une partie.
M. le président. — Vous n'étiez pas loyal avec l'intendance, une lettre du sous-intendant militaire de Lunéville établit qu'à la date du 8 juin 1866 vous avez écrit à l'intendant militaire de Metz pour lui proposer l'achat de 4 mille quintaux d'avoine au prix de 22 francs, vous lui donniez 3 jours pour lui le marché. Avez-vous tenu votre engagement ?

L'accusé. — Oui monsieur.

M. le président. — Eh bien non, vous n'y avez pas été fidèle. Le lendemain du jour où vous avez écrit votre lettre, le sous-intendant militaire de Lunéville passa chez vous pour ratifier le marché que vous n'y étiez point et votre femme, à laquelle s'adressa M. le sous-intendant militaire, déclara qu'elle n'avait point qualité pour traiter avec lui. Lorsque le 4 jour M. l'intendant militaire vous rencontra, vous prétendîtes que le délai de 3 jours que vous aviez fixé était écoulé et qu'il n'y avait plus lieu de conclure le marché proposé. Je signale ce fait, dit M. le président, pour constater que si vous aviez traité loyalement avec M. le sous-intendant vous n'auriez pas eu de marchandise en magasin pendant l'occupation prussienne. Ce détail a son importance, nous le constaterons dans le cours du débat.

Vous avez, pendant et après la guerre, en des procès avec vos clients, vous ne teniez pas vos engagements quand ils vous paraissaient désavantageux; témoin vos procès avec Langlet, de Saint-Dié et Clément de Gerbéviller, que vous avez perdus tous les deux. Pour les besoins de votre commerce combien aviez-vous de magasins ?

L'accusé. — Trois.

M. le président. — N'est-ce pas cinq ?
Au commencement de la guerre vous en aviez : un premier à votre domicile, un deuxième chez M. Robert, un troisième où vous aviez établi un dépôt considérable de marchandises pendant la guerre, dans la maison de Lachambre, un quatrième à Chauxfontaine et un cinquième chez Méner.

Un moment de la déclaration de guerre que vous restait-il en avoine foin et paille ?

L'accusé. — 8,000 quintaux d'avoine, 5 à 600 quintaux de paille et autant de foin. A cette époque je n'avais point d'avoine chez Lachambre.

M. le président. — L'accusation a relevé contre vous deux séries de traités avec l'ennemi. On vous reproche : 1° de lui avoir vendu tout ce que vous possédiez lors de l'invasion et que vous venez d'énumérer; on vous reproche en outre une deuxième série d'actes, marchés et fournitures, qui ont été bien plus considérables et qui ont porté, non plus sur des marchandises en magasin, mais sur des marchandises achetées, une fois vos magasins vides, aux courtiers, cultivateurs etc., et que vous revendez de suite aux munitionnaires de l'armée allemande.

— Je dois vous dire que, si vous n'avez à répondre que sur la première série des faits sus mentionnés, quelque reprochable qu'ait été votre conduite, vous ne seriez pas poursuivi pour ces faits.

M. l'avocat général, se lève et conclut en ces sens :

Ce que l'accusation relève, dit-il, ce sont les faits de la deuxième catégorie, parce qu'ils ont été commis volontairement et que les accusés se sont constitués volontairement fournisseurs de l'ennemi.

M. le président. — Comment avez-vous été amené à entrer en relations avec les munitionnaires allemands ?

L'accusé. — Je suis allé à Strasbourg pour vendre mes avoines à l'armée française, là je n'ai pas trouvé acquiescent; je suis revenu à Lunéville, où j'ai appris quelques jours après, que plusieurs négociants avaient vendu leurs marchandises aux Allemands. Salmon vint ensuite chez moi avec un

fournisseur allemand, rime dit qu'ils payaient bien; puis, je vis Abraham qui me répéta la même chose, c'est ce qui m'a déterminé. Un employé est venu voir mes avoines et a acheté le tout à 30 francs.

M. le président. — Les mêmes que vous avez offertes à 22 francs à l'intendance; vous avez réalisé là un beau bénéfice qui peut-être évalué au minimum à 24,000 fr. sur une opération de 90,000 fr. Vous étiez payé avant livraison ?

L'accusé. — Oui, M. le président, et quand il n'en était pas ainsi, j'en étais payé au comptant.

M. le président. — Vos magasins sont-ils vides d'avoine. — Arrivons au foin.

L'accusé. — Je l'ai rendu à la même époque vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, cent francs le mille.

M. le président. — Il y a là encore 20 fr. par mille de bénéfices.

Vous venez fréquemment à l'hôtel du Faisan pour votre commerce faire vos offres aux munitionnaires allemands ?

L'accusé. — Non, je n'y allais que pour toucher seulement.

M. le président. — Nous entendrons dans le cours des débats, les dépositions des témoins. Ne vous invitait-on pas à boire ?

L'accusé. — Oui, on m'a offert un verre de vin que j'ai accepté.

M. le président. — Quand avez-vous rendu votre paille ?

L'accusé. — Elle a été vendue à Nancy à Jacob Adolphe. Il y en avait 60 ou 80 mille.

M. le président. — À quel prix ?

L'accusé. — Je ne m'en souviens plus.

M. le président. — Jacob Adolphe dit que vous la lui avez vendue à raison de 40 fr. le mille. Le marché total était de 4,900 fr. Voilà donc vos magasins entièrement vides. Vous avez tout livré en gare de Lunéville. Vous saviez bien cependant que tout ce que vous vendiez aux Prussiens était destiné au ravitaillement des armées allemandes pour un emploi de guerre ?

— Alléchés par vos bénéfices, vous avez été amené à continuer vos fournitures, mais comment ?

L'accusé. — Je suis resté sans livrer jusqu'au mois de janvier, alors j'ai acheté, prévoyant un retour des armées françaises, pour vendre, en ce seul cas.

Cette réponse excite l'hilarité de l'autorité, réprimée aussitôt par M. le président.

M. le président. — Vous vous êtes mis à acheter tout de suite, était-ce pour l'armée française ?

L'accusé. — J'ai acheté pour rendre service aux petits cultivateurs, et d'ailleurs c'était mon commerce, tout le monde le faisait, je n'ai pas cru commettre un crime.

M. le président. — Comment vous, qui craignez d'être pillé au commencement de la guerre et qui n'avez livré l'ennemi le contenu de vos magasins, que dans cette crainte, nous avez-vous dit, n'avez-vous pas craint de les remplir de nouveau ?

L'accusé. — Je n'ai pas acheté de suite.

M. le président. — C'est ce que nous verrons plus tard. Vous avez acheté des marchandises en quantités considérables; expliquez ces achats à M. les jurés.

L'accusé. — Je n'ai pas les dates de mes achats ni en novembre, ni en décembre; je n'ai pas davantage ni les noms, ni les quantités, cependant je pense que le total de mes achats peut se monter à environ 4,900 quintaux qu'on est venu m'offrir chez moi.

M. le président. — Non, vous avez dit à vos courtiers et à vos agents, amenez-moi tout ce que vous trouverez, je l'achèterai.

L'accusé. — Je n'avais pas besoin de chercher la marchandise, on venait m'en offrir de tous les côtés.

M. le président. — Faisons un peu le compte. Cassaigne ne vous a-t-il pas vendu en décembre, janvier et février, 910 quintaux ?

L'accusé. — Pas autant.

M. le président. — Denys vous a livré 300 quintaux, Effer en décembre 400 quintaux, Simon en novembre 75 à 300, Bréhard en octobre 200 quintaux, Clément 500 quintaux, dont vous n'avez pas, il est vrai, pris livraison; Laurent 400 quintaux, Claude 400 quintaux depuis novembre, Collet 200 quintaux, le même vous a fourni 30 mille de paille; Tigo 100 quintaux en décembre, Bichelot 300 quintaux, Grandjean 200 quintaux, Jadin 4,500 quintaux en septembre et en octobre. Vous avez dans les magasins généraux d'Épinal, 400 quintaux; à Charmeres, 350 quintaux; vous avez acheté à Bel de Lunéville, 200 quintaux. Ce qui donne un total d'achats pendant la guerre, sans compter les avoines que vous aviez en dépôt à Charmeres et à Épinal, 4,600 quintaux d'avoine.

— Ce compte est-il exact ?

L'accusé. — J'ai acheté ces quantités environ, mais non pour les livrer aux Allemands.

M. le président. — Au bureau d'octroi de Nancy on a constaté un passage de 5,200 quintaux d'avoine. Au bureau d'octroi de Lunéville on a également constaté le passage de 15,000 quintaux. Le total de vos spéculations est donc de 6,500 quintaux, sans parler des 3,070 quintaux de la 1re catégorie.

A qui les avez-vous vendus à Nancy ?

L'accusé. — Un employé de la maison Schottlander est venu me voir à Lunéville. Je lui ai montré mes avoines et je lui en ai vendu un chargement.

M. le président. — Vous n'êtes plus d'accord avec vos premières déclarations. Vous disiez en effet au juge d'instruction :

J'ai rencontré Grimont qui me demanda si je pourrais vendre 10 à 15,000 quintaux d'avoine.

L'accusé. — Je ne me souviens pas de ceci.

M. le président. — Par conséquent, Grimont était un agent prussien, puisqu'il vous proposait un pareil marché ?

L'accusé. — Cette proposition ne me paraissant pas acceptable, je lui livrai 1,000 quintaux et fus conduit au bureau de Lachmann qui me paya le prix convenu, c'est-à-dire 27 ou 28 fr. le quintal.

M. le président. — Vous nous donnez le prix de 27 ou 28 francs le quintal, quand en réalité vous vendiez à raison de 31 francs ou de 31 fr. 50 le quintal. Ce premier marché a été suivi d'autres marchés qui ont porté sur 1000 ou 1500 quintaux toujours payés de même.

L'accusé. — On me demandait d'en livrer de